



ORGANISMES COMPLÉMENTAIRES

Deux mutuelles référencées intègrent le Dossier Unique

Mis en ligne le mercredi 4 décembre 2019

Fortego et Harmonie Fonction Publique, mutuelles référencées Défense, intègrent le dispositif du "Dossier unique" mis à disposition et géré par la [CNMSS](#).



La [CNMSS](#) met en œuvre une politique et des actions spécifiques pour l'accompagnement médico-social en accordant notamment des aides à domicile et des secours à ses ressortissants, sous conditions de ressources et de pathologie.

Les demandes de prestations supplémentaires s'effectuent à l'aide du dispositif "Dossier Unique" qui s'inscrit dans le cadre du processus de simplification et de dématérialisation des démarches administratives.

Il permet de **réduire les délais de traitement des dossiers** via le partage des informations entre les différents partenaires sociaux de la défense à savoir, la Caisse nationale militaire de sécurité sociale, l'Action sociale des Armées (ASA), les mutuelles référencées, qui sont des partenaires contributeurs.

Le **Dossier Unique** vous permet ainsi de solliciter les aides de la [CNMSS](#), de l'ASA et de votre mutuelle référencée en ne constituant qu'une seule demande, l'accord de partage doit être expressément formalisé sur l'imprimé de demande.



Dossier Unique : 1 seul dossier constitué, c'est 3 organismes sollicités